

REGLEMENT DES ACTIVITES POUR ADULTES

CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL ANDRE CHAZALON

Tel : 04-77-75-82-42 / piscinegier.org / piscine.gier@orange.fr

SAISON 2021 / 2022

Le Centre Nautique André Chazalon vous propose différentes activités, chacune encadrée par un Maître Nageur Sauveteur, breveté d'Etat.

Les cours (30 séances) se déroulent durant l'année scolaire. Ils s'interrompent pendant les jours fériés et les petites vacances.

Une carte d'accès « animation » permet l'accès aux tripodes et doit être présentée lors du paiement de l'activité. Cette carte est nominative et ne peut être utilisée par une tierce personne quel qu'en soit le motif. Le paiement se fait en 2 fois, le jour de l'inscription pour la 1^{ère} période et entre le lundi 17 et le samedi 22 janvier 2022 pour la 2^{ème} période.

ACTIVITE AQUAFITNESS (4 créneaux)

L'activité Aquafitness est destinée aux personnes sachant nager en grande profondeur, à la recherche d'une activité physique de remise en forme à dominante cardio-training. Chaque séance de 45 minutes se déroule dans le grand bassin. Il est donc nécessaire d'être à l'aise dans l'eau en grande profondeur. Le nombre de places est limité à 16 personnes par cours pour raison sanitaire.

Mardi	19h – 19h45	Jeudi	12h30 – 13h15
Mercredi	18h – 18h45	Samedi	11h30 – 12h15

ACTIVITE AQUAGYM (9 créneaux)

L'activité Aquagym se destine à un public à la recherche d'une activité physique modérée et d'entretien. Chaque séance de 45 minutes se déroule dans le petit bassin. Le nombre de place est limité à 18 personnes par cours pour raison sanitaire.

Lundi	10h – 10h45	Mardi	12h15 – 13h	Vendredi	10h15 – 11h
Lundi	11h – 11h45	Jeudi	11h40 – 12h25	Vendredi	11h15 – 12h
Lundi	19h – 19h45	Jeudi	19h – 19h45	Vendredi	12h15 – 13h

ACTIVITE LECONS ADULTES (4 créneaux)

L'activité « leçons adultes » est destinée aux personnes désirant apprendre ou perfectionner ses techniques de nage. Chaque séance de 45 minutes se déroule dans le grand bassin. Le nombre de places est limité à 11 personnes par cours.

Lundi	12h à 12h45	Débutant	Mercredi	9h30 à 10h15	Débutant
Mardi	12h à 12h45	Débrouillé	Vendredi	19h à 19h45	Perfectionnement

ACTIVITE PRENATALE (1 créneau)

La natation prénatale se destine aux femmes enceintes, recherchant un moment de détente, de bien-être mais aussi de préparation à l'accouchement lors de l'intervention d'une sage-femme. Chaque séance dure 45 minutes et se déroule dans le petit bassin. Le nombre de places est limité à 10 personnes par cours pour raison sanitaire.

Jeudi	16h à 16h45
-------	-------------

PROTCOLE SANITAIRE COVID-19 (sous réserve de modifications)

- La désinfection des mains est obligatoire avant l'entrée dans l'établissement.
- Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble de l'établissement.
- Le masque doit être enlevé pour la douche et pour nager. Pour cela, il est recommandé de disposer d'un petit sac individuel pour ranger son masque et une serviette.
- Sans masque, la distanciation physique recommandée est de 2 mètres.
- La douche savonnée est obligatoire.
- Tout cas de contamination au Covid 19 doit être signalé au Centre Nautique dans les plus brefs délais.

MODALITES D'INSCRIPTION

- Les inscriptions des adultes en cours lors de la saison 2020-2021 auront lieu du 5 juillet au 22 août 2021 de 10h30 à 13h ou de 17h30 à 18h30. L'inscription sera refusée si le dossier n'est complet (liste des pièces ci-dessous).

- Les inscriptions des nouveaux adultes auront lieu aux dates suivantes :

Dates	Créneaux horaires	Personnes concernées
Samedi 4 septembre 2021	10h – 13h	Adultes « communes adhérentes » NOUVEAU
A partir du lundi 6 septembre 2021	10h – 17h	Adultes « communes extérieures » NOUVEAU

- Les pièces à présenter **pour constituer son dossier d'inscription** sont les suivantes :

- * une pièce d'identité et un justificatif de domicile pour bénéficier du tarif « communes adhérentes » (quittance de loyer, etc....)
- * une photo et une attestation de responsabilité civile (photocopie)
- * un règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public
- * un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité choisie en cours de validité
- * fiche droit à l'image complétée et signée

Un délai est accordé pour fournir le certificat médical et la responsabilité civile (date du 1^{er} cours d'activité).

- L'inscription est valable 1 année. Celle-ci est limitée à une seule séance hebdomadaire. Les inscriptions par téléphone ou par courrier ne seront pas acceptées. En cas d'impossibilité d'inscription, un seul pouvoir sera délégué à une tierce personne, munie de vos justificatifs.

- Le premier règlement doit s'effectuer par **chèque à l'ordre du Trésor Public**. Le paiement de la 1^{ère} période est exigible le jour de l'inscription et celui de la 2^{ème} période entre le lundi 17 et le samedi 22 janvier 2022 en présentant sa carte « animation ». Faute de paiement de la 2^{ème} période aux dates indiquées, la personne inscrite pourra perdre le bénéfice de son inscription au profit d'une personne inscrite sur la liste complémentaire.

- Le paiement de la séance à l'unité n'est autorisé que dans le cas où l'utilisateur commence l'activité en cours de période. Au moment de son inscription, celui-ci devra régler les séances restantes de la période en cours.

- Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour du paiement de la prestation et sont les suivants :

AQUAGYM, AQUAFITNESS, LECONS ADULTES :

Cours collectifs adultes 15 séances « communes adhérentes » : **118,40 €**

Cours collectifs adultes 15 séances « communes extérieures » : **157,90 €**

NATATION PRENATALE :

5 entrées « communes adhérentes » : **39,20 €**

1 entrée unitaire « communes adhérentes » : **8,70 €**

5 entrées « communes extérieures » : **52,30 €**

1 entrée unitaire « communes extérieures » : **11,60 €**

- Au cours de l'année scolaire, des séances pourront être annulées pour raisons exceptionnelles. Celles-ci seront récupérées et organisées en fin de période ou d'année scolaire. Un calendrier, mis à jour en cas de report d'un cours, est à votre disposition dans le hall d'accueil de l'équipement. Ce calendrier fera foi en cas de contestation.

- L'accès au moyen de sa carte « animation » dans les vestiaires est autorisé 15 minutes avant le début de l'activité et l'entrée dans l'eau se fera en présence du MNS animateur. A la fin de l'activité, les personnes inscrites en cours sont autorisées à rester dans la zone des bassins.

- Aucun remboursement de séance ne saurait être admis quel que soit le motif. Pour une absence supérieure ou égale à 4 séances consécutives pour raison médicale il est toutefois possible de bénéficier d'entrées de piscine gratuites équivalentes en valeur aux séances non effectuées. La demande devra être adressée au plus tard le 30 juin 2022 au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, ZAC de Bourdon, 42400 Saint-Chamond, à l'attention du Président du SIPG et accompagnée d'une photocopie du certificat médical. Passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en compte.

- En cas d'absence, quel que soit le motif, à 2 séances consécutives non signalées, ou pour une durée équivalente à une période, l'intéressé(e) perdra le bénéfice de son inscription au profit d'une personne inscrite sur la liste complémentaire.

- En fin de saison, les dossiers d'inscriptions devront être récupérés par les personnes inscrites au plus tard lors de la dernière séance car ceux-ci seront ensuite détruits.

- Les attestations pour les comités d'entreprise sont faites à la demande des usagers. Une seule attestation sera faite tenant compte du nombre de périodes effectuées.

- L'inscription aux activités vaut pour le participant à l'acceptation sans condition de l'ensemble des clauses du présent règlement.